**Closure report : Nom de l'entreprise**

Date:

Préparé par

Référence investisseurs :

Ce rapport donne un aperçu des circonstances entourant le prêt accordé à [Nom de l'entreprise] et des raisons de son incapacité à rembourser. Il vise à informer nos investisseurs sur la situation actuelle, les informations recueillies et les perspectives d'avenir.

| Section 1 : Détails du prêt |
| --- |
| * 1. **Conditions de prêt initiales**
* **Montant du prêt :**
* **Date du décaissement :**
* **Objet du prêt :**
* **Modalités de remboursement :**
 |
| * 1. **Ententes et conditions les plus récentes**
* **Modalités de remboursement :**
 |
| **Section 2 : Aperçu du rendement de l'entreprise** |
|  **2.1. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?*** [Résumer les raisons du non-remboursement]
	+ Malchance : [Décrivez tout facteur externe qui a eu un impact négatif sur l'entreprise, par exemple, les catastrophes naturelles, les conditions du marché]
	+ Questions de gestion : [Discuter de tout défi interne, comme une mauvaise prise de décisions ou une inefficacité opérationnelle]
	+ Fausses déclarations : [S'il y a lieu, expliquer les cas où l'entreprise a pu fournir des renseignements trompeurs]
 |
| **2.2. Utilisation des fonds du prêt*** [Détaillez comment le prêt a été utilisé]
	+ [Énumérez les dépenses précises et indiquez si elles correspondent à l'objectif initial]
	+ [Discuter des projets qui ont été lancés ou terminés avec les fonds]
 |
|  **2.3. Analyse d'impact*** [Évaluer le résultat de l'investissement]
	+ Impacts positifs (le cas échéant): [Décrivez les réussites ou les avantages réalisés pendant la période du prêt]
	+ Impacts négatifs : [Discuter des résultats négatifs, comme les pertes d'emplois ou les fermetures d'activités]
 |
| **Section 3 : Prochaines étapes** |
| **3.1. Prochaines mesures à l'appui de la résolution*** Résumez les prochaines actions qui seront prises
	+ Recouvrement d'actifs : Actions visant à liquider des actifs de l'entreprise ou d'autres ressources tangibles afin de récupérer le montant du prêt.
	+ Plans de remboursement : Stratégies potentielles pour l'entrepreneur ou l'entreprise pour rembourser le prêt par d'autres moyens, tels que des paiements échelonnés sur les salaires ou les bénéfices.
	+ Étapes juridiques ou de médiation : Étapes permettant d'engager des processus juridiques ou de médiation pour assurer un rétablissement partiel ou complet.
	+ Suivi et surveillance : Plans pour suivre les progrès et assurer la conformité aux ententes de remboursement ou aux efforts de recouvrement.
 |
| **Section 4 : Leçons apprises** |
|  **4.1. Enseignements tirés de l'investissement*** [Évaluer le résultat de l'investissement]
	+ Impacts positifs (le cas échéant) : [Décrivez les réussites ou les avantages réalisés pendant la période du prêt]
	+ Impacts négatifs : [Discuter des résultats négatifs, comme les pertes d'emplois ou les fermetures d'activités]
 |
| **Section 5 : Point de vue de l'entrepreneur** |
| **5.1. Perspectives d'avenir*** [Fournir des informations de l'entrepreneur sur les projets futurs]
	+ [Discutez de leur situation actuelle et de toute stratégie proposée pour le rétablissement ou la fermeture]
	+ [Inclure tout plan visant à rechercher des fonds supplémentaires ou à restructurer l'entreprise]
 |
|  **5.2. Réflexions sur l'investissement*** [Résumer les réflexions de l'entrepreneur sur le processus d'investissement et sa relation avec OVO]
	+ [Qu'ont-ils appris ?]
	+ [Comment voient-ils leur partenariat avec les investisseurs à l'avenir ?]
 |
| **Section 6 : Conclusion**  |
| En résumé, bien que cet investissement n'ait pas généré le rendement financier souhaité, il a fourni des informations précieuses et des opportunités d'apprentissage pour OVO et nos investisseurs. Nous restons déterminés à améliorer nos processus et à veiller à ce que les investissements futurs fassent l'objet d'un examen plus approfondi. |
| **Section 7 : Déclaration de défaut (facultatif)** |
| Compte tenu du déroulement des événements entourant , OVO [nom de l'entreprise] a déterminé que le projet est officiellement en défaut. Après une évaluation approfondie, il est clair qu'aucune autre action ne peut ou ne sera prise par OVO pour récupérer les fonds restants. Le BOV a rempli son rôle d'intermédiaire dans ce dossier, et nous devons maintenant conclure notre implication. Toutefois, les investisseurs conservent le droit d'explorer d'autres voies ou d'engager des procédures judiciaires de manière indépendante s'ils le souhaitent. |

Pour toute autre question ou discussion concernant ce rapport, veuillez contacter :

Nom : [Votre nom]

Fonction : [Votre fonction]

Courriel : [Votre courriel]